



# **MARCHÉ AUX PUCES MATZENHEIM**

## *2 avril 2017*

Madame, Monsieur,

**Voilà 14 ans...**, que l'amicale des Sapeurs Pompiers et le Football Club organisent le **Marché aux Pucés de Matzenheim, dans les rues de Heussern** cette année ce sera le **2 avril 2017**.

Nous serons heureux de vous compter parmi nos exposants à l'un des premiers Marché aux Pucés de la saison de notre région.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à notre manifestation et vous prions de trouver au verso le formulaire d'inscription à nous retourner accompagné de votre règlement.  
**Afin de faciliter le placement, merci de faire une seule inscription, si vous êtes plusieurs et que vous voulez être l'un à côté de l'autre !**

Nous sommes bien entendus à votre disposition pour tous renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Les Présidents et les comités organisateurs !

## REGLEMENT EN VIGUEUR ( 2017)

- Le marché aux puces est une manifestation **réservée aux particuliers**, en vue de la vente ou de l'échange de mobiliers usagés ou acquis de personnes autres que celles qui fabriquent ou en font commerce.
- Il est ouvert à tous, à conditions de renvoyer l'attestation d'inscription totalement remplie, accompagnée du paiement par chèque et d'une copie obligatoire recto/verso de la pièce d'identité - **LES FORMULAIRES INCOMPLETS NE SERONT PAS ENREGISTRE.**
- Les places non payées ne seront pas réservées.
- Il ne sera fait aucun remboursement en cas de non-occupation.
- Aucun changement libre de place ne sera toléré, sous peine de renvoi.
- **Les places non occupées à 8h ne seront pas redistribuées.**
- **Nous n'attribuerons pas de place supplémentaires le jour même.**
- L'exposition ou la vente d'armes blanches ou à percussion est strictement interdite.
- L'introduction de substances nocives, polluantes, inflammables ou explosives est interdite dans le périmètre du marché.
- Toute utilisation de moyen de chauffage et démonstration de mécanisme dangereux est interdite.
- **Le prix des 5 mètres linéaires est de 12.50 €, plus 2,50 € le mètre supplémentaire.**
- **80 € pour un emplacement de confiseur, d'un manège ou attraction forraine.**  
**( pour les confiseurs pas de vente de pâtisseries, gaufres, chouros, crêpes ou boissons )**
- **Les stands de boissons et de restauration sont exclus car réservés aux organisateurs.**
- Mise en place des exposants de 5h à 8h00.
- Les numéros de la place seront annoncés à l'entrée du marché lors du contrôle.
- **Chaque exposant est prié d'emporter ses déchets et de laisser son emplacement dans un état propre pour 18h00.**  
(un sac poubelle leur sera remis à cet effet) les trottoirs de la commune ne sont pas une déchetterie !
- En cas de non respect de ce règlement, déposé à la Mairie de Matzenheim, les organisateurs seront seul juge pour prendre toutes dispositions.
- **La réservation sera enregistrée au nom figurant sur le chèque de réservation.**
  - **Aucun départ avant 17h du marché ne sera toléré**

## ATTESTATION ET INSCRIPTION AU MARCHE AUX PUCES DE MATZENHEIM du 2 avril 2017 organisé par l'Amicale des Sapeurs Pompiers et le Football Club

**retourner avant le 25 mars 2017, dernier délai à  
l'adresse ci-jointe :**

C.P.I.- Marché aux Puces  
rue de Werde  
67150 MATZENHEIM  
Tél. 03 88 74 39 02

Nom - Prénom : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_ à département \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Titulaire de la pièce d'identité N° \_\_\_\_\_ Délivrée le \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_  
( copie recto/verso à joindre )

N° immatriculation de mon véhicule : \_\_\_\_\_

**déclare sur l'honneur :**

- ne pas être commerçant(e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés ( article L310-2 du code de commerce )
- de non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile ( art.R321-9 du code pénal)

Fait à : \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

**Signature :**

Ci-joint règlement de \_\_\_\_\_ € pour la Réservation d'un emplacement de \_\_\_\_\_ mètres linéaires.  
( minimum 5 mètres à 12,50 €uros + 2,50€ le mètre supplémentaire) - chèque libellé à l'ordre du **F.C Matzenheim**  
**La réservation sera enregistrée au nom figurant sur le chèque de réservation**

Cette attestation sera remise aux organisateurs qui la joindra au registre des participants et la remettra au Maire de la commune d'organisation, pour contrôle.